

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Jessie Bérubé		Date d'inspection Le 14 juillet 2026
Nom de l'établissement Centre Éducatif Les Farfeloups		Numéro de permis 2021094
Adresse 154 rue Canada Saint-Quentin NB E8A 1G7		Numéro de téléphone (506) 253-9924
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 21	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
33(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu extérieure qui sont variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge.	33(1)	10 juil. 2026	10 juil. 2026
Commentaires: La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
La lacune a été corrigée par courriel. Aucun ratio n'a fut prise.

original signé par
Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 14 juillet 2026

Date

original signé par
Jessie Berube

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 14 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"